

ASSURANCE CONSTRUCTION, ASSURANCE « DOMMAGES OUVRAGE » : EN DEJOUER LES PIEGES

POINTS-CLES :

1. LE CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI DU 4 JANVIER 1978

2. LES INTERVENANTS DE L'ACTE DE CONSTRUIRE

Le maître d'ouvrage et le maître d'ouvrage délégué

Le maître d'œuvre et le maître d'œuvre délégué

Les bureaux d'étude et de contrôle

Les entreprises

Les sous-traitants

3. LA RESPONSABILITE LEGALE DE CONSTRUCTEUR

La responsabilité décennale du constructeur

L'objet de la responsabilité légale du constructeur : le dommage à l'ouvrage

La mise en œuvre de la responsabilité du constructeur

Les autres garanties données au maître de l'ouvrage

La garantie de parfait achèvement

La garantie de bon fonctionnement

4. LE SOUSCRIPTEUR DE LA POLICE ET LE CONTENU DE LA POLICE

5. LES OBLIGATIONS DU SYNDIC OU DU MANDATAIRE DU PROPRIETAIRE

6. L'INTERVENTION DES ASSUREURS DANS LE REGLEMENT DES SINISTRES

Les intervenants

Les assureurs dommages-ouvrage

L'assurance de responsabilité

7. LE REGIME DE L'ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGE

Les délais

Panorama des sinistres relevant de l'assurance dommage-ouvrage

La phase amiable

Le règlement des sinistres

La dernière jurisprudence

8. LE REGLEMENT JUDICIAIRE DES SINISTRES

La réclamation

Le référé expertise

L'expertise judiciaire

La solution de litige

Le calcul des indemnisations

Quelle durée ?

- ▶ 1 jour

Quand ?

- ▶ Jeudi 5 avril 2018
- ▶ Vendredi 21 septembre 2018

Pourquoi ?

- ▶ Identifier les responsabilités des constructeurs en matière d'assurance
- ▶ Gérer efficacement les procédures en cas de sinistres et de recours
- ▶ Optimiser la préparation d'un dossier d'indemnisation

Pour qui ?

- ▶ Directeurs techniques
- ▶ Responsables des services techniques
- ▶ Responsables du contentieux construction
- ▶ Responsables et gestionnaires des contrats d'assurance

Comment ?

- ▶ Cas pratiques mettant en jeu l'assurance construction
- ▶ Approche synoptique des garanties pour chaque sinistre

Tarif

- ▶ 800 € HT, soit 960 € TTC
Pauses et déjeuner inclus